



### PROTOCOLE D'EVALUATION – LGT –

En amont, document travaillé par chaque équipe disciplinaire Présenté en Conseil pédagogique : Le 15/02/2024 Présenté en Conseil d'administration : Le 8/04/2024

Sommaire	
Le cadre règlementaire	1
Principe général	2
L'assiduité, l'absentéisme et ses conséquences sur l'évaluation	2
Elèves à besoins spécifiques	3
La fraude	3
Communication des notes et des moyennes	3
Le cadre du contrôle continu au cycle terminal	3
La commission d'harmonisation pour les enseignements ne faisant pas l'objet d'une épreuve terminal	e4
L'évaluation dans les disciplines A pa	rtir de la page 4
Disciplines du tronc commun	5
Enseignements de spécialité	5
Enseignements optionnaires	5
Enseignements technologiques de STD2A	5
Enseignements technologiques de STMG	5

## Le cadre règlementaire

**Décret no 2021-983 du 27 juillet 2021** modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique.

Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022.

Les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes règlementaires publiés dans des BO spéciaux. **Bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021**: Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 <a href="https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm">https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm</a>

#### **DISPOSITIONS GENERALES DU REGLEMENT INTERIEUR DU LYCEE:**

### Article 4: Assiduité et ponctualité

« L'assiduité est un facteur déterminant de réussite. Elle consiste, pour les élèves, à être présents à tous les cours »

#### Article 6: Travail et évaluation

« Les travaux personnels écrits, oraux et pratiques qui sont demandés par les enseignants ainsi que la participation aux devoirs communs ou aux entraînements aux examens font partie des obligations statutaires des lycéens et des étudiants. Ils doivent donc se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances qui leur sont imposées. »

« Une absence à une évaluation prévue à l'avance ou un devoir non rendu en temps utile doivent faire l'objet d'une justification. »

Un rattrapage sera organisé avec présence obligatoire, notamment le mercredi après-midi. En cas d'absence injustifiée lors du rattrapage et par mesure d'équité entre les candidats dans le cadre du contrôle continu, l'élève pourra se voir attribuer la note zéro.

Toute fraude ou tentative de fraude avérée à un devoir sera sanctionnée par un zéro et consignée au dossier administratif de l'élève.

**j** 

## Principe général

Ce protocole d'évaluation vise à **formaliser des principes d'évaluation au sein de l'établissement**. Il doit permettre de **garantir la représentativité de la moyenne annuelle et des moyennes trimestrielles de l'élève** qui seront reportées dans les dossiers scolaires (ParcourSup, Livret Scolaire, ...) et qui seront prises en compte pour l'obtention du diplôme (Part du Contrôle Continu au Baccalauréat) pour les élèves de Première et Terminale générale et technologique.

Il est également pris en compte en classe de 2<sup>nde</sup> générale et technologique pour la procédure d'orientation en fin d'année.

Il permet d'établir une équité de traitement entre les différents élèves.

Conformément au code de l'éducation (Art. L912-1 et Art. L912-1-1), l'enseignant est garant de la représentativité de la moyenne de l'élève.

Tous les enseignements, du tronc commun, de spécialité ou optionnels, font l'objet d'une évaluation régulière désignée par les termes « contrôle continu ». Les moyennes sont attribuées par les professeurs, entérinées en conseil de classe, transmises aux familles dans les bulletins trimestriels, puis renseignées dans le livret scolaire. Les moyennes des bulletins, et donc les notes qui les composent, rendent compte chaque trimestre des acquis et des progrès des élèves.

Dans le cadre de la procédure :

- **AFFELNET** (Post 2nde générale et technologique ou réorientation), les évaluations des 3 trimestres de seconde sont prises en compte.
- **Parcoursup** (Terminale), les bulletins (notes et appréciations) des 3 trimestres de première et des 2 premiers trimestres de terminale sont intégrés dans le dossier de l'élève.

## L'assiduité, l'absentéisme et ses conséquences sur l'évaluation

Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. À ce titre, les élèves doivent accomplir tous les travaux écrits, oraux et pratiques qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées (Cf Règlement Intérieur du lycée Article 4 et Article 6).

Ils sont tenus de suivre tous les enseignements correspondant au programme et figurant dans leur emploi du temps établi par l'établissement scolaire.

Pour que la moyenne soit valide, il faut que l'élève ait accompli toutes les évaluations nécessaires à la représentativité de la moyenne (déterminée par les professeurs). En cas d'absence et quel que soit le motif (justifiée ou non), les élèves sont convoqués à une évaluation de rattrapage spécifiquement organisée à leur intention.

**Pour le cycle terminal** en cas de nouvelle absence à cette évaluation de rattrapage, la mention "Non Rendu" sera attribuée et ce devoir sera comptabilisé, affecté de son coefficient dans la moyenne trimestrielle (exemple : 3 devoirs faits sur 4, la moyenne est calculée sur 4 notes). C'est cette moyenne trimestrielle qui apparait sur le bulletin et qui est remontée dans ParcourSup.

Lorsqu'un candidat scolaire ne dispose pas d'une moyenne trimestrielle ou semestrielle pour un ou plusieurs enseignements, une évaluation ponctuelle est organisée par l'établissement en fin d'année. Elle porte sur l'ensemble du programme de l'année. Cette situation doit rester exceptionnelle. Cette note unique est prise en compte comme note pour le baccalauréat. En cas d'absence à l'évaluation ponctuelle, la note de 0 est attribuée pour le baccalauréat.

**Pour les secondes,** en cas d'absence à l'évaluation de rattrapage, la mention "*Non Rendu"* sera attribuée et ce devoir sera comptabilisé, affecté de son coefficient dans la moyenne trimestrielle (exemple : 3 devoirs faits sur 4, la moyenne est calculée sur 4 notes).

**j** 2

## Elèves à besoins spécifiques

Dans les conditions définies aux articles D.351-27 à D351-32 du code de l'éducation, les candidats peuvent bénéficier d'aménagements ou d'une dispense d'évaluation en fonction de l'aménagement de leur scolarité. Les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu prendront en compte les adaptations et aménagements définis dans le cadre d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou d'un projet personnalisé de scolarisation (P.P.S) dans les conditions prévues par la règlementation. Lorsqu'un tiers temps est préconisé et qu'il n'est matériellement pas possible de l'organiser, un allègement de l'épreuve ou un barème spécifique sera mis en place par les professeurs.

### La fraude

En ce qui concerne les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu, la gestion des situations de fraude s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement et celui de l'examen.

## Communication des notes et des moyennes

Les notes et les moyennes correspondant aux évaluations sont communiquées à la fin de chaque période d'évaluation (trimestre ou semestre) sur l'espace numérique Pronote. Le bulletin scolaire y est également présent.

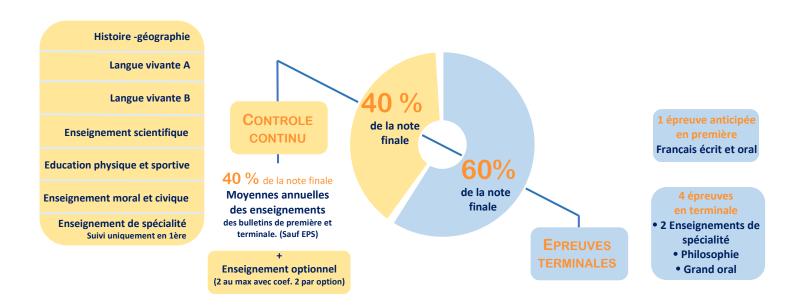
## Le cadre du contrôle continu au cycle terminal

Le cadre de notation du baccalauréat est simplifié : les enseignements sont évalués soit en contrôle continu soit en épreuve ponctuelle.

Son obtention repose sur le contrôle continu (40%), en première et en terminale, et les épreuves finales (60%)

Les enseignements optionnels donnent lieu à une moyenne annuelle prise en compte pour le baccalauréat.

La discipline EPS n'est pas concernée par son contrôle continu pour la note d'examen Elle a son propre protocole d'évaluation (CCF - Contrôles en Cours de Formation). Cependant, elle donne lieu à une moyenne trimestrielle sur les bulletins.



£ t

Le Contrôle Continu : 40% de la note finale					
Matière /coefficient par année	Première	Terminale	Total		
Spécialité suivie uniquement en Première	8		8		
Histoire Géographie	3	3	6		
Enseignement Scientifique (Bac Général) Mathématiques (Bac technologique)	3	3	6		
LVA	3	3	6		
LVB	3	3	6		
Education Physique et Sportive en CCF		6	6		
<b>Education Morale et Civique</b>	1	1	2		
TOTAL	21	19	40		

Epreuves terminales : 60% de la note finale						
Matière /coefficient par année	Première	Terminale	Total			
Français						
- Ecrit -5-	10		10			
- Oral -5-						
Spécialité 1		16	16			
Spécialité 2		16	16			
Philosophie		8	8			
Grand oral		10	10			
TOTAL	10	50	60			

Un élève peut suivre en terminale 2 options chacune de Coeff 4 si suivi sur 2 ans (Coeff 2 par année de suivi). La moyenne de chaque option est prise en compte même si elle est inférieure à 10. Un élève ayant suivi deux options durant ses années de première et de terminale verra donc son bac noté sur 108 au lieu de 100.

# La commission d'harmonisation pour les enseignements ne faisant pas l'objet d'une épreuve terminale

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2021 cité au début du protocole, l'harmonisation académique, qui ne porte que sur les notes (qu'il s'agisse des enseignements obligatoires ou d'enseignements optionnels) de contrôle continu prises en compte pour le baccalauréat peut conduire à ce que la note portée dans le bulletin (qui, elle, ne change pas) ne soit pas la note finale comptabilisée dans le cadre du baccalauréat. Cette harmonisation peut être réalisée à la hausse comme à la baisse.

À l'issue de ses travaux, la commission communique les notes harmonisées au jury du baccalauréat, lequel arrête définitivement la note finale de chaque candidat.

## L'évaluation dans les disciplines

Les élèves du lycée sont évalués sur la base de 3 trimestres.

Dans un souci d'harmonisation des pratiques, chaque équipe disciplinaire :

- a formalisé les différents types d'évaluation mis en place (diagnostique, formative et sommative) et les objectifs propres à chacun de ces types d'évaluation (connaissances, compétences et capacités) en cohérence avec les attendus des programmes d'enseignement.
- a défini leurs modalités (oral, écrit, travaux pratiques) et leurs critères d'évaluation (restitution de connaissances, argumenter...).
- a fixé le coefficient des évaluations selon les spécificités de sa discipline pour le calcul des moyennes (devoirs, activités TP, participation orale...).
- a prévu des temps d'évaluation organisés à l'échelle de chaque niveau (bac blanc épreuves communes) portant sur des portions importantes des programmes du cycle terminal.

Pour avoir du sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes. Un seuil est défini par discipline.

Toutes les notes ne sont pas nécessairement intégrées dans la moyenne, de même que toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note, selon les choix opérés par les professeurs. Une note n'est que la mesure, à un moment donné, dans une discipline, de l'acquisition d'un savoir ou savoir-faire.

Les évaluations sont accompagnées d'appréciations qui permettent aux élèves de percevoir leurs réussites, leurs éventuels progrès et ce qu'il convient d'améliorer.

L'évaluation chiffrée annuelle, prise en compte dans un enseignement, sera constituée de la moyenne des moyennes trimestrielles des bulletins.

## Disciplines du tronc commun

	Nivea	aux conce	ernés
	2nde	1ère	Tale
Langues Vivantes LV A / B / C Anglais (A) / Allemand (B) / Espagnol (B) / Italien (B & C) Sections européennes Allemand et Espagnol	х	х	Х
Education Physique et sportive (EPS)	Х	Х	Х
Histoire et Géographie (HG) 👈	Х	Х	Х
Enseignement Moral et Civique (EMC)	Х	Х	Х
Français (FR)	Х	Χ	
Philosophie -			Х
Sciences Economiques et Sociale (SES)	Х		
Mathématiques (MA)	Х		
Mathématiques Spécifiques (élèves sans Spécialité Maths)		Х	
Physique-Chimie (PC-CH)  (Hors Spécialité PC-CH)	х		
Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)  (Hors Spécialité SVT)	Х		
Sciences Numériques et Technologique (SNT)	Х		
Enseignement Scientifique (ES)		Х	Х

### Enseignements de spécialité

		Nivea	aux conce	ernés
		2nde	1ère	Tale
Humanités, Littérature et			X	Х
Philosophie (HLP)	<b>→</b>		^	^
LLCE Anglais (AGL8)			х	X
(Voir LV Tronc Commun)	<b>→</b>		^	^
LLCE Espagnol (ESP8)			X	X
(Voir LV Tronc Commun)	<b>→</b>		^	^
Mathématiques (MA)	<b>→</b>		Х	Х
Numérique et Sciences			Х	Х
Informatiques (NSI)	<b>→</b>		^	^
Physique-Chimie (PC-CH)	<b>→</b>		Х	Х
Sciences Economiques et	•		Х	Х
Sociales (SES)	<b>→</b>		۸	^
Sciences de la Vie et de la			V	Х
Terre (SVT)	<b>→</b>		Х	^

## **Enseignements optionnaires**

	Nivea	aux conce	ernés
	2nde	1ère	Tale
Création Culture Design (CCD)	Х		
LCA Latin	Х	Х	Х
Théâtre -	Х	Х	Χ
EPS Facultatif	Х	Χ	Χ
Italien LVC (Voir LV Tronc Commun)	х	Х	Х
Mathématiques complémentaires (MACO) (Elèves sans Spécialité Maths)			X
Mathématiques Expertes (MAEX) (Elèves avec Spécialité Maths)			Х

# Enseignements technologiques de STD2A

		Nive conce	aux arnés
		1ère	Tale
Démarche créative	<b>→</b>	Х	
Outil et langage numérique	<b>→</b>	Х	
Arts Technique et civilisation	<b>→</b>	Х	
Arts Visuel	<b>→</b>	Х	
Technologie	<b>→</b>	Х	
Analyse et méthode en design	<b>→</b>		
* Arts Visuel			Х
* Arts Technique & civilisation			,
* Technologie			
Conception et création en design et			
métiers d'art	<b>→</b>		Χ
* Démarche créative			

# Enseignements technologiques de STMG

			eaux ernés
		1ère	Tale
Sc et Gestion Numérique	<b>→</b>	Х	
Droit	<b>→</b>	Χ	Χ
Economie	<b>→</b>	Х	Х
Management	<b>→</b>	Χ	Χ
Option Gestion Financière	<b>→</b>		Χ
Option Ressources Humaines et			V
Communication	<b>→</b>		^

Pour les pages à suivre, les différents éléments sont susceptibles, en fonction des impondérables d'une année scolaire, d'être adaptés. Les principes restent cependant valables. (Ex : Nombre de notes.)

# Tronc commun et enseignements de spécialité

LV A / B / C - Anglais (A) - Allemand (B) - Espagnol (B) - Italien (B & C)  Sections européennes - Allemand - Espagnol  Spécialité LLCE  Anglais (A) - Anglais (A) - Anglais (A) - Allemand (B) - Italien (B & C)  - Cas évaluations pourront porter sur les 5 activités langagières parmi les 5  - A chaque trimestre, les enseignants pourront évaluer plusieurs activités langagières parmi les 5  - Allemand - Anglais - Anglais - Anglais - Anglais - Anglais - La moyenne trimestrielle tiendra compte de la diversité des évaluations et de leur contexte de réalisation et résultera d'une pondération cohérente grâce à des coefficients adaptés.	Langues Vivantes	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coefficients
précitées.  - La participation orale en classe pourra également faire l'objet d'une évaluation (adossée à une grille précise connue des élèves)  3 Les enseignants peuvent mettre en oeuvre toute évaluation, individuelle ou collective, diagnostique, formative ou sommative, en classe ou à la maison qui permette aux élèves de valider des compétences orales ou écrites. Ces évaluations ne seront pas nécessairement notées. Les enseignants pourront pondérer les évaluations en fonction de la nature de leur importance. Nous convenons d'un minimum de trois évaluations par trimestre dans la mesure du possible. Les professeurs peuvent proposer différents exercices durant l'année :  - Vérification des savoirs et savoir-faire acquis - Exercices d'argumentation - Analyses de documents de nature différente - Présentation orale	LV A / B / C - Anglais (A) - Allemand (B) - Espagnol (B) - Italien (B & C)  Sections européennes - Allemand - Espagnol	trimestre	- La moyenne figurant sur le bulletin et comptant pour le contrôle continu sera composée d'évaluations normalisées corrigées par tous les enseignants à l'aide d'une grille d'évaluation (adossée au CECRL).  - Ces évaluations pourront porter sur les 5 activités langagières: la production écrite, la production orale en interaction, la production orale en continu, la compréhension écrite ou la compréhension orale.  - A chaque trimestre, les enseignants pourront évaluer plusieurs activités langagières parmi les 5 précitées.  - La participation orale en classe pourra également faire l'objet d'une évaluation (adossée à une grille précise connue des élèves) Les enseignants peuvent mettre en oeuvre toute évaluation, individuelle ou collective, diagnostique, formative ou sommative, en classe ou à la maison qui permette aux élèves de valider des compétences orales ou écrites. Ces évaluations ne seront pas nécessairement notées. Les enseignants pourront pondérer les évaluations en fonction de la nature de leur importance. Nous convenons d'un minimum de trois évaluations par trimestre dans la mesure du possible. Les professeurs peuvent proposer différents exercices durant l'année:  - Vérification des savoirs et savoir-faire acquis - Exercices d'argumentation  - Analyses de documents de nature différente	tiendra compte de la diversité des évaluations et de leur contexte de réalisation et résultera d'une pondération cohérente grâce à des

Histoire- Géographie	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coefficients
Classes de 2GT, 1ère et Tale	2	Devoirs de différents types, tels que: - devoir sur table en temps limité de type question problématisée, composition, étude critique de document (s), production graphique, interrogation de connaissances, - autre exercice à l'appréciation de chaque enseignant, par exemple: devoir maison, QCM, questions sur document (s) exercice oral ou écrit, exposé ou présentation orale, fiche de lecture, production graphique; en groupe ou seul.	Coefficients variables en fonction de la progression des apprentissages et à l'appréciation de chaque enseignant de la discipline

HGGSP	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coefficients
Spécialité Histoire- Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques  Classes de 1ère et Tale	2	Devoirs de différents types, tels que: - devoir sur table en temps limité sur un sujet de type Bac (dissertation ou étude critique de document (s)) - devoir sur table en temps limité tel que question problématisée, composition, étude critique de document (s), production graphique, interrogation de connaissances, - autre exercice à l'appréciation de chaque enseignant, par exemple: devoir maison, QCM, questions sur documents, exercice oral ou écrit, exposé ou présentation orale, fiche de lecture, production graphique; en groupe ou seul.	Coefficients variables en fonction de la progression des apprentissages et à l'appréciation de chaque enseignant de la discipline

FRANCAIS	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coefficients
2GT	3	Les évaluations peuvent prendre la forme :  — de travaux hors-classe pouvant être en groupe ou individuel, oral ou écrit,  — des exercices formatifs en classe pouvant être en groupe ou individuel, oral ou écrit,  — des devoirs surveillés individuels en temps limités (vérification des savoirs et savoir-faire acquis en 30mn à 1h).  Un devoir individuel commun de 3h est organisé au cours du troisième trimestre pour tous les élèves de seconde.  L'objectif est de permettre aux élèves de valider des compétences orales ou écrites en lien avec les programmes.  Ces évaluations ne seront pas nécessairement notées.  Les enseignants pourront pondérer les évaluations en fonction de la nature de leur importance.	Les coefficients varient de 0.5 à 3 en fonction de la nature des travaux. Les travaux faits en dehors de la classe, s'ils sont notés, ont un coefficient de 0.5 ou 1 au maximum.
1 <sup>ère</sup> (Professeurs de Français)	3	Les évaluations peuvent prendre la forme :  - de travaux hors-classe pouvant être en groupe ou individuel, oral ou écrit,  - des exercices formatifs en classe pouvant être en groupe ou individuel, oral ou écrit,  - des devoirs surveillés individuels en temps limités (vérification des savoirs et savoir-faire acquis en 30mn à 1h).  Deux bacs blancs écrits et un bac blanc oral seront organisés au cours de l'année.  L'objectif est de permettre aux élèves de valider des compétences orales ou écrites en lien avec les programmes et la préparation des épreuves anticipées du bac.  Toutes ces évaluations ne seront pas nécessairement notées. Les enseignants pourront pondérer les évaluations en fonction de la nature de leur importance.	Les coefficients varient de 0.5 à 3 en fonction de la nature des travaux. Les travaux faits en dehors de la classe, s'ils sont notés, ont un coefficient de 0.5 ou 1 au maximum.  Les épreuves de bac blanc ont un coefficient de 3.

Ĵ

PHILOSOPHIE	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coefficients
Classe de Tale	3 devoirs complets, pas nécessairement de type baccalauréat.	Objectifs: Les principaux objectifs de l'enseignant de philosophie sont de préparer les élèves à l'exercice du jugement philosophique en transmettant à travers les notions considérées comme des champs de problèmes, une culture philosophique élémentaire. L'élève devra pouvoir confronter différentes hypothèses afin de formuler le problème de la question et l'instruire en construisant une argumentation cohérente et progressive.  L'échelle et les critères d'évaluation: L'évaluation des copies de philosophie ne se réfère à aucun barème venant décomposer, partie par partie, la notation: la note n'est pas la somme des points attribués en fonction de tel ou tel élément présent dans la copie; elle correspond à une appréciation qui est toujours globale. Ce qui est valorisé:  Dissertation: Une problématisation du sujet, une argumentation cohérente et progressive, l'analyse de concepts (notions, distinctions) et d'exemples précisément étudiés, la mobilisation d'éléments de culture philosophique au service du traitement du sujet, la capacité de la réflexion à entrer en dialogue avec ellemême.  Explication de texte: Une détermination du problème du texte, une explication de ses éléments signifiants, une explicitation des articulations du texte, une caractérisation de la position philosophique élaborée par l'auteur dans le texte, et, plus généralement, du questionnement auquel elle s'articule.  Au moins un devoir sur table fera l'objet d'une correction croisée (échange de copies entre enseignants).  Au moins un bac blanc sera organisé sur l'année.  Les exercices variés seront choisis par le professeur (écrits d'appropriation, exposés, comptes rendus de lecture, exercice de composition, contrôles de mobilisation des connaissances) pour favoriser la progression des élèves, ils auront pour but de préparer les élèves à l'épreuve certificative (dissertation et explication de texte). Les différents exercices feront l'objet de coefficients différents.	
		Dissertation ou Explication de texte  Contrôle de mobilisation des connaissances	1
		Baccalauréat Blanc	3

8 t

HLP	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coefficients
Humanités, Littérature, Philosophie  Professeurs de Français et de philosophie)  1ère et Tle.	4 au minimum (deux au moins par discipline)	Pour les 1ères comme pour les Tles, tant en littérature qu'en philosophie, les évaluations peuvent prendre la forme :  — de travaux hors-classe pouvant être en groupe ou individuel, oral ou écrit,  — des exercices formatifs en classe pouvant être en groupe ou individuel, oral ou écrit,  — des devoirs surveillés individuels en temps limités (vérification des savoirs et savoir-faire acquis en 30 mn à 2h).  — la moyenne de chaque trimestre sera étayée par un entraînement progressif aux questions d'interprétation et de réflexion (ou essai en Tle) sans que leur importance soit supérieure à 50% de la moyenne.  1ère: Au moins deux devoirs sur table par discipline (littérature et philosophie) seront organisés au cours de l'année. Dans la mesure du possible, un devoir conjointement préparé par les professeurs des deux disciplines sera proposé au cours du 3ème trimestre. L'objectif est de permettre aux élèves de valider des compétences orales ou écrites en lien avec les programmes des deux disciplines.  Tle: Au moins un bac blanc sera organisé au cours de l'année et un entraînement au Grand Oral sera proposé aux élèves de Tle, en fin d'année, par les professeurs des deux disciplines.  L'objectif est de permettre aux élèves de valider des compétences orales ou écrites en lien avec les programmes et la préparation des épreuves du bac.  RM: les examens blancs seront l'objet d'une réflexion partagée sur l'évaluation de l'équipe de la spécialité, avec une coopération réelle entre les deux disciplines.  Toutes ces évaluations ne seront pas nécessairement notées. Les enseignants pourront pondérer les évaluations en fonction de la nature et de leur	Les coefficients varient de 0.5 à 3 en fonction de la nature des travaux. Les travaux faits en dehors de la classe, s'ils sont notés, ont un coefficient de 0.5 ou 1 au maximum. Les épreuves de bac blanc ont un coefficient de 3.  Chaque discipline aura une importance équivalente dans le calcul de la moyenne de la spécialité.
		importance.	

SES	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coefficients
Sciences Economiques et Sociales  2nde et spécialité en première et Terminale	3	Les enseignants peuvent mettre en œuvre toute évaluation, individuelle ou collective, diagnostique, formative ou sommative, en classe ou à la maison qui permette aux élèves de valider des compétences orales ou écrites. Ces évaluations ne seront pas nécessairement notées.  Les professeurs peuvent proposer différents exercices durant l'année:  -Vérification des savoirs et savoir-faire acquis -Exercices d'argumentation -Analyses de documents de nature différente -Présentation orale -Tout ou partie des épreuves type bac, notamment en Terminale -Bac blanc en terminale et devoir commun en première. (Avec la possibilité d'échanger les copies).	La moyenne trimestrielle tiendra compte de la diversité des évaluations et de leur contexte de réalisation, il en résultera une pondération cohérente grâce à des coefficients adaptés. Ainsi, les évaluations de type bac compteront davantage dans la moyenne que les autres évaluations.

EMC	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coefficients
Enseignement Moral et Civique  2 <sup>nde</sup> et Terminale (Professeur SES)	1	Les enseignants peuvent mettre en œuvre toute évaluation, individuelle ou collective, diagnostique, formative ou sommative, en classe ou à la maison qui permette aux élèves de valider des compétences orales ou écrites. Ces évaluations ne seront pas nécessairement notées.  Nous convenons d'un minimum de deux évaluations par année dans la mesure du possible.  Les professeurs peuvent proposer différents exercices durant l'année:  -Vérification des savoirs et savoir-faire acquis -Exercices d'argumentation -Analyses de documents de nature différente -Présentation orale -Affiches, diaporama	La moyenne trimestrielle tiendra compte de la diversité des évaluations et de leur contexte de réalisation, il en résultera une pondération cohérente grâce à des coefficients adaptés.
1 <sup>ère</sup> (Professeur de Français / Philosophie)	1	Le professeur peut proposer en classe aux élèves des évaluations diversifiées afin de valider les compétences énoncées dans les programmes : travaux écrits ou oraux, individuels ou en groupes, au format papier ou au format numérique.	0.5 à 2 en fonction des types d'évaluation.

MATHEMA- TIQUES	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coefficients
2 GT  1ère hors spécialité Maths  1ère et terminale spécialité  Options: Maths - complémentaires - expertes	- 3 notes minimum	<ul> <li>Des devoirs en classe d'une durée équivalente à 1h ou 2h.</li> <li>D'éventuelles interrogations de cours d'une durée équivalente au maximum de 1h.</li> <li>D'éventuels travaux à faire en dehors de la classe (écrits, en ligne).</li> <li>Une éventuelle note d'oral individuel, d'une durée comprise entre 10 et 15 min.</li> </ul>	dont le total des coefficients ne pourra pas excéder 20% des coefficients utilisés pour le calcul de la moyenne trimestrielle.  dont le coefficient n'excédera pas 20% des coefficients utilisés pour le calcul de la moyenne trimestrielle.
Devoirs communs		En 1ère générale spécialité: Au cours de l'année, au minimum un devoir commun d'une durée minimale de 2 heures.  En terminale spécialité: Au cours de l'année, deux devoirs communs de 4 heures (de type bac blanc).  En 1ère et en terminale technologique: Au moins un devoir commun d'une durée de 2 heures maximum dans l'année.	

NSI	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coefficients
Spécialité Numérique et sciences	2	DS, épreuve machine	3
informatiques  Première et terminale	1 ( au 2 <sup>ème</sup> et au 3 <sup>ème</sup> trimestre)	Projet	1

Enseignement Scientifique	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coefficients	
	1	devoir sur table /matière	4	
	1	Autre devoir (DM, exercices, TP)/ matière	1	
	Divisions en 4 sous serv	ices :		
Classe de terminale	- Math: coef 2			
	- PC : coef 4,			
	- SVT : coef 4			
	- Devoir commun : Coef 10 (1 ou 2 par an)			
	1	devoir sur table /matière	4	
	1	Autre devoir (DM, exercices, TP)/ matière	1	
Classe de première	Divisions en 3 sous serv	ices :		
	- PC : coef 1,			
	- SVT : coef 1			
	Devoir commun : Coef 2	2 (1 ou 2 par an)		

Physique- Chimie	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coeffic	cients
2GT	2	Devoirs bilan, QCM, oraux  Les devoirs bilan auront un plus fort coefficient que les autres devoirs.	3	
	1	TP	1	
			1ère	Tale
Spécialité 1 <sup>ère</sup> et Tale	2	Evaluations Sommatives :  Devoirs Surveillés.  Au moins un devoir commun (bac blanc) au deuxième ou au troisième trimestre	Trim 1 : 5 Trim 2 : 5.5 Trim 3 : 6	6
	2	Travaux pratiques : TP évalués par compétences	Trim 1 : 3 Trim 2 : 3 Trim 3 : 2.5	2.5
Ĺ	1	Evaluations formatives :  Contrôle de connaissances, DM, oral, exposés, comptes rendus de TP	Trim 1 : 2 Trim 2 : 1.5 Trim 3 : 1.5	1.5

J 11

SVT	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coefficients
Sciences de la	1	Devoir bilan	50 %
vie et de la Terre 2GT	2	TP: compétences expérimentales en classe	50 % Les coefficients peuvent varier en fonction de l'importance des contrôles
		Des devoirs facultatifs/des évaluations orales pourront être mis en bonus.	
Spécialité SVT 1 <sup>ère</sup> et Tale	2	devoir bilan comprenant examen blanc en Terminale et devoir commun en 1ere	60 % de la moyenne
1 rec et raie	2, à adapter selon les chapitres	TP : compétences expérimentales en classe	25 % de la moyenne
ĵ	à adapter selon les chapitres	Autres évaluations :  • bilans de connaissances / QCM  • travaux de groupes,  • comptes rendus de manipulations,  • exposés,  • devoirs maison (écrits, oraux, recherches)  Des devoirs facultatifs/des évaluations orales pourront être mis en bonus.	15 % de la moyenne Les coefficients peuvent varier en fonction de l'importance des contrôles

SNT	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coefficients
Sciences		Exposé oral en binôme	2
numériques et		Prise de notes	0,5
technologie		Montée en compétences numériques Pix	1
	3	Evaluation quizz sur machine	1
<b>L</b>			

# Enseignements optionnaires

CCD	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coefficients
Création Culture Design Classe de 2 <sup>nde</sup>	4 à 5 notes	<ul> <li>Contrôles de la prise de notes du cours.</li> <li>Expérimentations de techniques diverses avec une évaluation des recherches et de leur intérêt : expérimenter divers moyens, médiums et matériaux.</li> <li>Contrôles du cours (les bases d'une culture design).</li> <li>Évaluations des étapes d'un microprojet : notion de démarche créative et de conception).</li> <li>Réalisations de volumes (maquettes).</li> <li>Présentations à l'oral. (Communiquer ses intentions).</li> </ul>	1

LCA LATIN	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coefficients
Langues et cultures de l'Antiquité		Le professeur peut proposer en classe aux élèves des évaluations diversifiées afin de valider les compétences énoncées dans les programmes : travaux écrits ou oraux, individuels ou en groupes, au format papier ou au format	0.5 à 2 en fonction des types d'évaluation.
Classe de 2 <sup>nde</sup> , 1 <sup>ère</sup> et Tale	1	numérique.	

THEATRE	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coefficients
Classe de 2 <sup>nde</sup> , 1 <sup>ère</sup> et Tale	1	Le professeur peut proposer en classe aux élèves des évaluations diversifiées afin de valider les compétences énoncées dans les programmes : travaux écrits ou oraux, individuels ou en groupes, au format papier ou au format numérique.	0.5 à 2 en fonction des types d'évaluation.

# Enseignements technologiques

Sciences et technologies du design et des arts appliqués					
STD2A	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coefficients		
DÉMARCHE CRÉATIVE	3	Travaux individuels ou en groupe sous forme de dossiers écrits et graphiques, oraux. Devoirs surveillés sur table essentiellement en terminal.	Les coefficients peuvent varier en fonction de l'importance des contrôles 0,5 - 1 - 2		
ARTS, TECHNIQUES ET CIVILISATIONS	3	Les évaluations se décomposent en trois catégories : les devoirs surveillés en classe, les devoirs maison et les présentations orales.	Les coefficients sont généralement de 1 sauf pour les présentations orales pouvant aller de 0,5 à 1 et les devoirs surveillés sur table en Terminale pouvant aller jusqu'à 2.		
ARTS VISUELS	3	Travaux individuels ou en groupe sous forme de dossiers essentiellement graphiques. Carnet de croquis à réaliser en dehors des heures de classe.	1		
TECHNOLOGIE	2	Travaux individuels ou en groupe, en présentiel ou en différé, sous forme de restitutions écrites, visuelles et/ou orales.	1-2		
OUTILS & LANGAGES NUMÉRIQUES (Uniquement en 1ère)	3	Évaluations en classe sous forme d'exercices guidés et présentations orales.	1		
ENSEMBLE DES MATIÈRES		Pour tout retard dans les rendus de travaux, l'élève sera pénalisé de -1 point par jour ouvré pour les notes sur 20 ou de -0,5 point par jour ouvré pour les notes sur 10. Au bout d'une semaine de retard, la note passe à zéro.  Cependant, un rattrapage est organisé. Le devoir de rattrapage sera basé sur des critères d'évaluation semblables à ceux notés dans le devoir non rendu. Les critères et compétences évalués sont toujours annoncés en début de projet ou d'évaluation.			
DIFFÉRENCE ENTRE LA 1ère ET LA Terminale STD2A		Les enseignements découpés en matières singulières pendant la 1ère, se retrouvent en Terminale regroupés sous deux grandes catégories d'enseignement qui correspondent aux épreuves de baccalauréat :  AMDMA : Analyse et Méthode en Design et Métiers d'Arts (Arts, techniques et civilisations – Arts Visuels – Technologie)  CCDMA : Conception et Création en Design et Métiers d'Arts (Démarche créative)			

Sciences et Technologies du Management et de la Gestion					
STMG	Nombre minimum de notes par trimestre	Type d'évaluation	Coefficients		
Droit - Economie		Test de connaissances	1		
	3	Devoir type bac : Réponse à une question argumentée Traitement (lecture et exploitation) d'un corpus documentaire et réponse aux questions sur ce corpus. Exploitation documents économiques (Schémas, Graphiques). Réponse à un raisonnement juridique	2 à 5		
		TD oraux de groupe sur les notions de cours à remobiliser.	2		
		Bac blanc en terminale	6		
	3	Test de connaissances	1		
Management		Devoir type bac : Réponse à une question argumentée Traitement (lecture et exploitation) d'un corpus documentaire et réponse aux questions sur ce corpus.	2 à 5		
		TD oraux de groupe sur les notions de cours à remobiliser.	2		
		Bac blanc en terminale	6		
Uniquement en classe de 1ère					
Sciences de gestion et numérique					
Uniquement en classe de terminale					
Spécialité : Gestion Financière ou Ressources Humaines et Communication		Test de connaissances Oraux pour préparer au Grand Oral	1 1		
Ĺ					

**j** 15